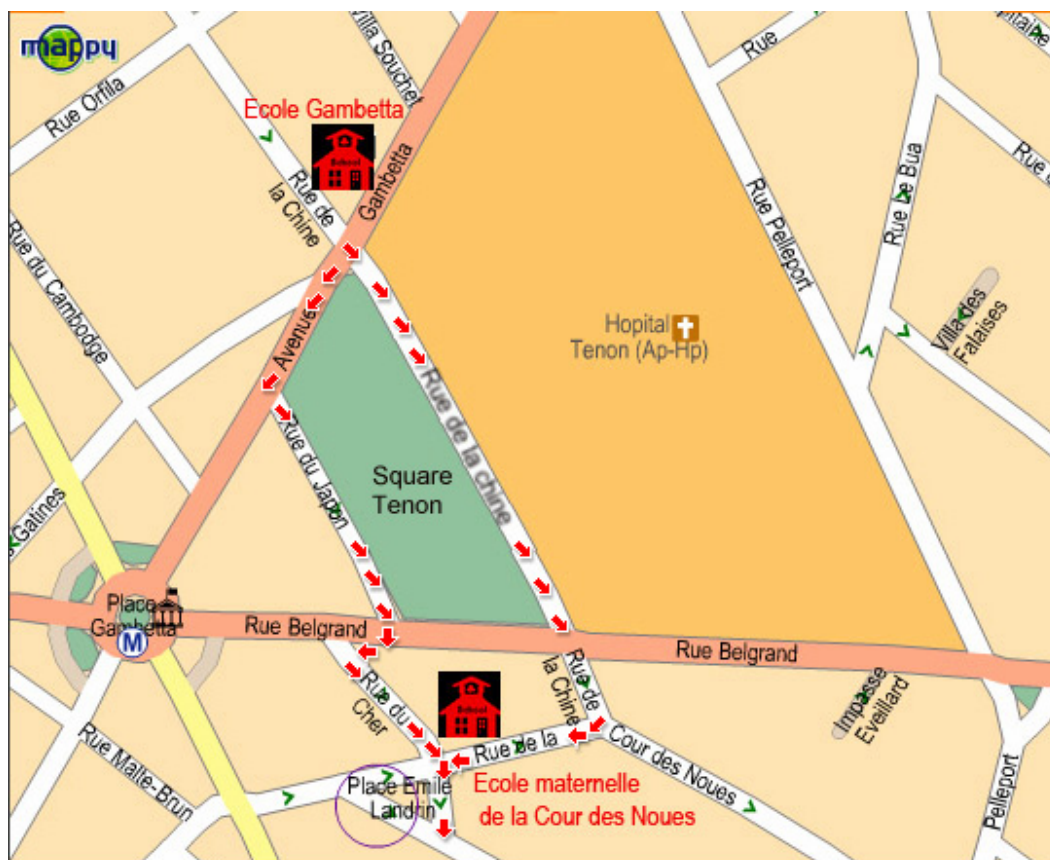


Projet de sécurisation des passages piétons aux abords de l'école maternelle de la Cour des Noues

Le Collectif des parents de l'école maternelle de la Cour des Noues (224 élèves) attire votre attention sur les risques auxquels nos enfants sont quotidiennement exposés sur le chemin de l'école.

Vitesse excessive, arrêt non-marqué aux passages piétons, stationnement gênant, tous les jours, nous subissons le non-respect par les automobilistes du Code de la route dans les rues de la Cour des Noues et du Cher. Par ailleurs beaucoup de familles traversent la rue Belgrand, à hauteur de la rue du Japon ou de la rue de la Chine, en allant vers ou en revenant de l'école élémentaire Gambetta où de nombreux aînés sont élèves. Les traversées sont donc nombreuses aux heures d'entrée et de sortie d'école.



: axe à sécuriser

Les dispositifs existants (passage piéton, panneaux indiquant la présence d'une école...) ne suffisent absolument pas à garantir la sécurité aux abords de l'école maternelle de la Cour des Noues.

L'état des lieux

Les rues de la Cour des Noues et du Cher ont une particularité commune dont les piétons pâtissent : elles permettent de se dégager de flux de circulation importants aux abords de la place Gambetta. Les automobilistes n'hésitent pas à s'engager à vive allure dans ces deux voies de circulation.

En effet, en empruntant la rue de la Cour des Noues à partir de la rue des Pyrénées, ils évitent la place Gambetta et rejoignent la rue Pelleport et la rue de Bagnolet. En passant par la rue du Cher, les véhicules se sortent des embouteillages de la rue Belgrand et rattrapent la rue de la Cour des Noues ou la rue des Prairies, direction rue de Bagnolet

Sur la rue de la Cour des Noues,

– A l'intersection avec la rue du Cher au niveau de la place Emile Landrin, un passage zébré existe. Un panneau annonçant la présence d'enfants est installé. Un autre panneau est installé avant d'arriver sur la place. On pourrait croire que ce double avertissement suffit à attirer l'attention des conducteurs. Or il n'en est rien. Régulièrement, les automobilistes ou les motos s'engagent dans la rue, ne ralentissent pas ou ne marquent pas l'arrêt lorsque les piétons sont engagés sur la chaussée au niveau du passage piétons. Quelle solution pour les piétons, parents et enfants ? L'esquive.

– De plus, le trottoir devant l'école sert de parking aux vélos, scooters ou motos. L'entrée de l'établissement se trouvant à quelques mètres à peine du croisement avec la rue du Cher, aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les mouvements sont nombreux à cet endroit et les poussettes aussi.

– Au niveau de la place Emile Landrin, les automobilistes n'hésitent pas à se garer en contravention avec le Code de la route, gênant la circulation des piétons et bouchant la visibilité des automobilistes et des piétons, surtout celles des enfants. Résultat : la place est encombrée et la traversée rendue difficile et peu sûre.

Sur la rue du Cher, le dispositif existant ici non plus n'est pas suffisant pour garantir la sécurité. Il est constitué par :

– un panneau annonçant la présence d'enfants installé à l'entrée de la rue (en venant de la rue Belgrand),

– un panneau lumineux annonçant la présence d'enfants à quelques mètres du passage piétons à l'intersection avec la rue de la Cour des Noues (cet équipement installé en 2001 ne remplit pas son office puisqu'il ne clignote pas).

– Un emplacement de parking deux roues existe et il est très largement utilisé, à hauteur du passage piéton, à l'intersection avec la rue de la Cour des Noues.

Sur la rue Belgrand,

– Au niveau de la rue du Japon, la traversée s'effectue en empruntant un simple passage piéton marqué au sol. Cette artère est un axe direct de circulation entre la place Gambetta et la porte de Bagnolet. Il sert également de voie d'accès à l'hôpital Tenon. Le trafic y est constamment très dense. Lorsqu'ils arrivent à cette intersection, les automobilistes viennent de s'engager dans la rue Belgrand (dans le sens Gambetta-porte de Bagnolet) ou s'apprêtent à s'engager sur la place Gambetta. On comprend leur hâte à ne pas être retardés dans leur entrée ou sortie de la zone de la place. Les piétons et particulièrement les familles sont nombreux à emprunter ce passage à hauts risques. L'accès au square Édouard Vaillant, très fréquenté par nos enfants, est en effet situé à l'angle de la rue Belgrand et de la rue du Japon, de plus nombreuses sont les familles dont les enfants plus âgés sont élèves de l'école élémentaire Gambetta.

– De la même façon, au niveau de la rue de la Chine, la traversée du carrefour s'effectue au moyen de 4 passages piétons munis de feux n'avertissant pas les automobilistes qui tournent que les piétons sont prioritaires ; on comprend alors le malaise de nos enfants qui croyant traverser en toute sécurité doivent éviter les voitures et essuient des freinages en catastrophe des automobilistes.

Dans le secteur, nous rappelons que :

- outre les enfants fréquentant l'école maternelle de la cour des Noues, les élèves se rendant à l'école Gambetta (400 élèves), Bethyacov (250 élèves – rue des Prairies) et Osaratora (250 élèves – rue de la Cour des Noues) et leurs accompagnateurs circulent également quotidiennement dans cette zone.
- D'autre part, la place Emile Landrin (au cœur du secteur à sécuriser) est un centre névralgique pour tous les habitants du quartier qui traverse cette zone pour accéder à la place Gambetta, véritable plaque tournante pour les moyens de transport que sont le bus, le métro et le taxi.



La sécurisation des abords de l'école maternelle de la Cour des Noues ne peut être obtenue que par l'aménagements des passages piétons des rue de la Cour des Noues, du Cher et Belgrand (face à la rue du Japon et rue de la Chine).

Nos propositions

Notre projet vise à garantir la sécurité des abords de l'école maternelle de la Cour des Noues et le trajet des élèves de l'école élémentaire Gambetta vers cette zone.

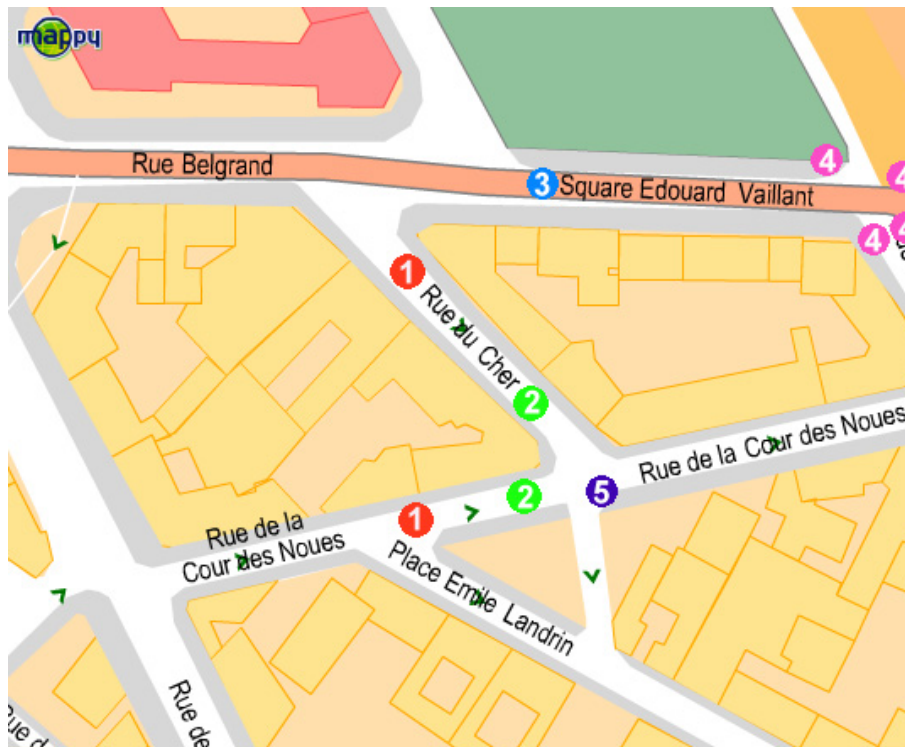
Nous pensons que cette sécurisation ne pourra être obtenue qu'en obligeant les automobilistes à ralentir rue de la Cour des Noues et rue du Cher et en leur rappelant la priorité des piétons rue Belgrand.

A cette fin, nous demandons EN URGENCE (voir schéma ci-après) :

- **sur les rues de la Cour des Noues et du Cher**, la création d'une zone 30 km/h par un marquage au sol (École 30 km/h) et l'installation de ralentisseurs sur ces voies de circulation. Les véhicules ainsi ralenti, les piétons pourraient traverser plus sereinement,
- **sur la rue Belgrand**, au niveau du passage piéton face à la rue du Japon, l'installation d'un feu à déclenchement manuel par bouton poussoir.
Au niveau du carrefour rue de Belgrand/rue de la Chine, la mise en place de 4 dispositifs de type panneau clignotant « Priorité piéton » pour rappeler aux automobilistes qui tournent que les feux piétons sont au vert.
Ces dispositifs n'entraîneraient pas d'inconvénients majeurs sur le trafic de cet axe mais rappellerait aux véhicules l'obligation de laisser la priorité aux piétons.

Nous demandons aussi (voir schéma ci-après) :

- Dispositif empêchant (plot, etc) ou dissuadant (marquage trottoir + panneau d'enlèvement) le stationnement d'un véhicule à l'angle de la rue Emile Landrin et de rue de la Cour des Noues
- la création de nouvelles places de parking 2 roues afin de désencombrer les trottoirs et faciliter la circulation des piétons



Légende :

- 1) Marquage au sol Limitation à 30 Km/h
- 2) Dos d'ânes
- 3) Feu à bouton poussoir
- 4) Panneau clignotant « Priorité Piéton »
- 5) Dispositif empêchant ou dissuadant le stationnement d'un véhicule

En conclusion

Ces aménagements amélioreront la sécurité et le déplacement des nombreux piétons de la zone.

Nous espérons que ces dispositifs puissent voir le jour avant qu'un accident grave ne survienne, ce que nous craignons fortement au vu des trop nombreux facteurs « accidentogènes » de cette zone.